

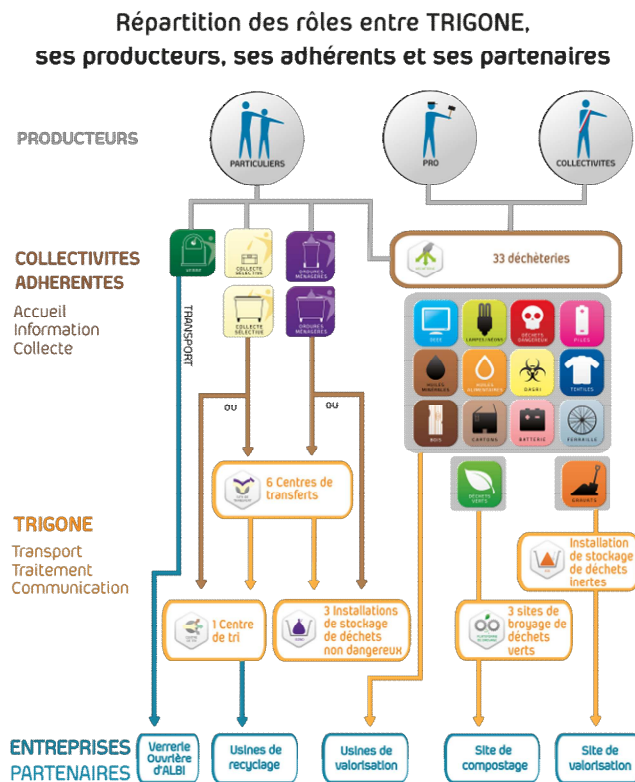
NOTE SUR LES DECHETS

COMPETENCE

Depuis 1998, le Conseil Général du Gers s'implique dans la mise en œuvre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEMA), à travers des aides financières et le Syndicat Mixte Départemental pour le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA – Trigone).

Le syndicat Trigone a ainsi été créé en 2000. Il est composé de 9 collectivités membres dont le SICTOM de Condom.

La collecte des déchets est gérée par le SICTOM de Condom alors que le traitement est lui de la compétence du syndicat Trigone.



LA COLLECTE

La collecte des ordures est effectuée sur la commune par le SICTOM.

Le SICTOM de Condom est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a pour mission de traiter et de valoriser les déchets ménagers des habitants de ses 55 communes adhérentes.

A l'échelle du SITCOM de Condom, jusque-là gérer individuellement, la collecte des déchets s'organise de plus en plus par l'intermédiaire de containers collectifs semi-enterrés.

Les déchets sont acheminés vers les déchetteries gérées par le SITCOM de Vic-Fezensac ou de Condom.

☞ **LE TRAITEMENT**

Le syndicat Trigone est donc l'organisme compétent dans le traitement des déchets pour :

- Prévenir la production des déchets,
- Valoriser et traiter les déchets,
- Réaliser les études relatives à cet objet,
- Apporter un soutien technique aux collectivités pour l'organisation des filières de collecte et la gestion des déchèteries.